

Conservatoire à
Rayonnement Régional
Francis Poulenc

Département de Musique Ancienne

guide pratique



VERSION 2024-25

CONSERVATOIRE FRANCIS POULENC

2 ter, rue du Petit-Pré 37000 Tours

02 47 21 60 30

www.conservatoiretours.fr

VILLE DE
TOURS

Vous venez de vous inscrire au Département de Musique Ancienne du CRR ou vous en avez l'intention, ce guide est fait pour vous.

Conçu comme une foire aux questions, il ne remplace pas la plaquette d'information ni le Règlement Pédagogique disponibles en ligne sur notre site Internet www.conservatoiretours.fr ou en version papier pour la plaquette. Ce guide se propose de faire la somme de toutes les questions pratiques que peut poser l'inscription en musique ancienne au CRR de Tours.

LA PLAQUETTE

Vous y trouverez les premières informations nécessaires, c'est-à-dire la **liste des enseignements** et les **dates** des différents week-ends. Pour les curieux, l'**instrumentarium** du département est également décrit. Ces informations ne sont pas reprises dans ce guide. La plaquette paraît généralement au début du mois de juillet de l'année qui précède. Les dates sont accessibles plus tôt sur demande auprès du responsable de département.

LES CURSUS

Les cursus sont décrits très précisément dans notre Règlement Pédagogique. Nous vous invitons à vous y référer régulièrement, surtout pour les élèves qui préparent des diplômes.

Voici la philosophie générale :

Le premier week-end dit de rentrée sert de rencontre entre les professeurs et les élèves. Il est toujours calibré sur le même déroulement. Vous êtes invités à la réunion plénière à 10h le samedi à l'Auditorium et à l'issue de celle-ci, vous rencontrez les professeurs dans les salles.

Seules deux disciplines donnent lieu à des tests d'entrée (le chant Renaissance et le chant baroque).

Pour les autres, la rencontre avec les professeurs et/ou l'examen de votre dossier en amont pourront ou non confirmer votre inscription.

En tant que nouvel élève quand votre inscription est validée, vous vous retrouvez indépendamment de votre niveau instrumental ou vocal en Initiation. Cette année sert d'année probatoire pour préciser votre projet en accord avec l'enseignant. Si le projet est incertain, elle peut être renouvelée deux fois mais ceci doit rester exceptionnel.

A l'issue de cette année, trois solutions s'offrent à vous :

- Une intégration en **parcours diversifié** (de niveau de IInd cycle) ou en **parcours personnalisé** (de niveau III^{ème} cycle, voire de perfectionnement). C'est l'enseignant, en accord avec le responsable du DMA et la Direction, qui prend cette décision en accord bien sûr avec vos souhaits.
- Une entrée en cursus diplômant suite à un examen de passage devant jury au week-end de mai. Celui-ci est interne, composé de membres de l'équipe enseignante. Si l'examen a une issue positive, vous intégrez un IInd cycle ou un III^{ème} cycle. Un passage en parcours peut aussi être proposé durant ces épreuves si le jury estime que cela est plus indiqué pour votre projet.
- De manière plus rare, un arrêt du cursus peut être proposé si aucun des objectifs ou des attentes pédagogiques ne sont remplis.

Le fonctionnement du cursus diplômant est similaire à celui proposé dans les enseignements hebdomadaires du CRR. Il est légèrement simplifié et adapté à l'enseignement en 9 week-ends annuels. La fin du III^{ème} cycle se valide par l'obtention du Certificat d'Études Musicales (CEM) et celle du **cycle spécialisé** par le Diplôme d'Études Musicales (DEM). Nous vous invitons à consulter le règlement pédagogique pour leur contenu exact, ainsi que pour les parcours.

Par exemple, CEM et DEM nécessitent l'obtention de plusieurs Unités d'Enseignement et il est important de bien penser à organiser vos différents cours choisis sur le temps que dure la formation. N'hésitez pas à vous faire aider par votre professeur et/ou le responsable du DMA pour cela.
Sur dérogation, une entrée en cycle spécialisé peut être tentée à l'issue de la première année.

ADMINISTRATION

Votre principale interlocutrice pour les aspects administratifs est Mme Valérie Noël v.noel@ville-tours.fr. Elle est présente le samedi de rentrée de 9h à 15h et dans l'année les samedis de DMA de 9h à 13h. La facturation s'effectuera au trimestre comme pour les autres disciplines. Pour les autres questions, vous pouvez prendre contact avec Sébastien Wonner, responsable du DMA dont la principale fonction est le lien avec la Direction et la coordination générale des enseignants.

PRÊT DES INSTRUMENTS

Simon Lardrot, régisseur du CRR est qualifié pour la vérification et le prêt des instruments aux nouveaux élèves. Si vous voulez emprunter un instrument, vous devez impérativement prendre contact avec lui : s.lardrot@ville-tours.fr.
Les professeurs restent les garants du partage et de la circulation des instruments.

BÂTIMENTS

Jonas Manchini est votre interlocuteur pour avoir les autorisations d'entrée et de parking en voiture sur le site : j.manchini@ville-tours.fr
Le stationnement des voitures est interdit la nuit (i.e. la nuit du samedi à dimanche) pour des questions de sécurité. Il y a environ 34 places disponibles, les autorisations sont attribuées en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes. Un formulaire en ligne sera à votre disposition pour établir votre demande. Le lien vous sera communiqué par courriel.

Voici les horaires d'ouverture, merci de les respecter précisément :

- **Samedi 8h30-20h30**
- **Dimanche 8h30-18h30**

En mars et en avril, l'heure de fermeture du samedi est plus tardive en raison des auditions.

Salles :

Merci à vous de respecter l'état des salles et leur propreté.

Les salles sont munies de pupitres. Si certains sont déplacés exceptionnellement, ils doivent impérativement être remis en place après utilisation.

Les salles qui font office de studios de travail (dites salles de chauffe) sont ouvertes tous les matins.

Concernant les salles de cours, celles-ci sont sous la responsabilité du professeur. Les élèves arrivant avant l'arrivée de l'enseignant ou pendant ses pauses peuvent emprunter la salle en demandant la clé à la loge sans oublier de la rendre impérativement après utilisation.

Le réfectoire est également mis à disposition pour vos repas sortis du sac. Merci de respecter la propreté du lieu et de le remettre en ordre après usage.

RENDEZ-VOUS ANNUELS

Les auditions ont lieu les week-ends de **mars et avril** à 19h30 à l'Auditorium.

Le Bal Renaissance organisé par Musica Ficta et dont le CRR est partenaire a lieu le samedi de février à 21h dans les salons de l'Hôtel de Ville de Tours.

Pensez à surveiller les affichages et la communication numérique pour tous les autres événements et/ou les diverses informations et confirmations d'heure et de lieu.

La Bibliothèque Musicale de Touraine est fermée le week-end mais vous pouvez avoir accès au catalogue en ligne (dont celui du Centre d'Etudes Supérieur de la Renaissance) en tapant <http://portails.cd.univ-tours.fr> Vous pouvez également commander des ouvrages ou partitions.

COMMUNICATION

Vous trouverez un affichage dans les lieux dédiés du CRR de ces différents documents :

- la liste des salles
- la liste des enseignements
- tous les ateliers proposés et leur salle affectée
- les dates des différents week-ends
- le programme des auditions les jours dédiés

En période d'examen, les listes et le planning détaillé des différents passages.

N'oubliez pas d'utiliser les moyens numériques mis à votre disposition, site Internet du CRR, page Facebook, etc.

Pour plus d'informations : www.conservatoiretours.fr